



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 6 avril 2018 - 19h00

COMPTE-RENDU

En préambule à la réunion, M Camille ROUSSEAU, responsable du service déchets au sein du pôle environnement de Centre Morbihan Communauté, présente au Conseil Municipal le nouveau système d'éco-gestion qui sera prochainement mis en place sur la commune de BAUD.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 février 2018.

2. Finances.

- *Approbation des comptes de gestion 2017, des comptes administratifs 2017 et affectation de résultat.*

Madame Marie-José LE GUENNEC, adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif de la commune : il est constaté une stabilité des charges à caractère général (1 049 221 € en 2016 et 1 053 098 € en 2017)

Les charges de personnel ont subi une augmentation de 5.09% entre 2016 et 2017, causée par de nombreux arrêts maladie, le départ en retraite de 2 titulaires et l'embauche de CDD afin de palier à leurs remplacements.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2.85% entre 2016 et 2017 alors que les recettes de fonctionnement progressent de 0.62% entre 2016 et 2017.

Aussi, après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2017 et des comptes de gestion 2017, le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité comme suit :

Comptes administratifs.

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| - Budget principal : | 23 pour et 5 abstentions |
| - Budget acquisitions foncières : | 23 pour et 5 abstentions |
| - Budget assainissement : | 23 pour et 5 abstentions |
| - Budget ZAC des Oiseaux : | 23 pour et 5 abstentions |

Comptes de gestion.

- Budget principal : 24 pour et 5 abstentions
- Budget acquisitions foncières : 24 pour et 5 abstentions
- Budget assainissement : 24 pour et 5 abstentions
- Budget ZAC des Oiseaux : 24 pour et 5 abstentions

- *Vote des budgets primitifs 2018.*

Le budget principal fait apparaître une hausse de 4.03% des charges à caractère général, induit par la diminution du droit de tirage versée par l'intercommunalité et les dépenses supplémentaires à prévoir pour l'entretien des voies et réseaux, ainsi que la mise en place de l'entretien des vêtements de travail par un prestataire extérieur.

La suppression des TAP et l'arrêt de la crèche itinérante (bébébus) permettent une diminution des autres services extérieurs.

Le Conseil Municipal vote ainsi qu'il suit les budgets primitifs 2018 :

- Budget primitif principal : 24 pour et 5 abstentions
- Budget primitif assainissement: 24 pour et 5 abstentions
- Budget primitif acquisitions foncières : 29 pour
- Budget primitif ZAC des Oiseaux : 29 pour

- *Vote des taux d'imposition 2018.*

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018, lesquels n'ont pas évolué depuis 2009 :

- Taxe d'habitation : 12,08 %
- Taxe foncière propriété bâtie : 19,91 %
- Taxe foncière propriété non bâtie : 52,03 %

- *Vote des subventions aux associations.*

Le Conseil Municipal vote les subventions proposées par la commission des sports et de la vie associative telles que figurant sur le tableau ci-après :

ASSOCIATION	Subvention	ASSOCIATION	Subvention
Aapp la Truite baudaise	170.00€	Fournitures scolaires par élève de Baud :	
Amis des écoles publiques Baud	150.00€	Ecoles maternelles et primaires	60.00€
APEL école Ste Anne	150.00€	Collège	45.00€
BASKET BRO BAOD	145.00€	Arbre de Noël/maternel élève Baud	13.00€
Ribambelle	500.00€	Voyages d'études par élève mat, prim, secondaire de Baud	10.00€
ASLEC	2 000.00€	Ligue contre le cancer comite 56	150.00€
Avenir cycliste Pays Baud	150.00€/Cours	AFM Ass française contre myopathies	50.00€
BAUD FC encadrement formations	2 300.00€	Ass parents amis res mas Guémené	100.00€
TSA autisme 56		Bagad Bleidi Kamorh	125.00€
Scouts de France Maneguen	150.00€	Restos du cœur Morbihan	150.00€
Ass la boule baudaise	150.00€	Morbihan organisation cyclisme	3 000.00€
Faces et cie Ass.		Croix d'or Alcoool assistance	50.00€

Ass chasseurs de Baud	170.00€	ADMR	
Ass chasseurs de Baud - piégeurs de ragondins	60.00€/piégeur	Eaux et rivières de Bretagne	100.00€
Chorale l'écho des bois	150.00€	Secours catholique 56	150.00€
Cinéma le Celtic	850.00€	EFAIT	100.00€
Créations et loisirs baldiviens	150.00€	Œuvre Pupilles des pompiers	150.00€
Ass donneurs de sang Baud	230.00€	DIWAN (redaged)	200.00€
FNACA Baud	150.00€		
FNATH Baud Fédération mutilés du travail	150.00€		
La vie au clos des grands chênes	200.00€		
UNC AFN Baud	150.00€		
Baud solidarité	500.00€		
Motocross LE PECHOUR	150.00€		

- *Signature d'un avenant de modification du taux d'intérêt d'un emprunt.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant pour un nouveau taux de 3.99% (au lieu de 4.18%) pour l'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole en 2011 afin de financer les travaux de construction du Quatro.

- *Demande de subvention pour les projets culturels.*

Le Conseil Municipal décide de solliciter des aides financières de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Département, de la Région pour tous les projets portés par la médiathèque, le musée de la carte postale et la direction du Quatro dans les domaines de la valorisation et médiation du patrimoine, les diffusions et expositions culturelles, les résidences artistiques et les projets d'éducation artistique et culturelle.

- *Dons de cartes postales au Musée.*

Le Conseil Municipal accepte les dons de cartes postales ci-après désignées et décide de procéder à leur intégration au patrimoine communal.

Année 2017:

- Marie-Françoise LE FAY	: 1 affiche
- Monique ROUDALT	: 32 cartes postales
- Laurence MOISAN	: 3 cartes postales
- Jean LE GALL	: 6 cartes postales
- Paul GERVASY	: 60 cartes postales
- Colette SHOERLEIN	: 174 cartes postales
- Germaine CHEVILLARD	: 2 cartes postales
- Micheline DOUDON	: 1 carte postale
- Marie-Lise JORY	: 325 cartes postales
- Florent TEMPLIER	: 6 cartes postales
- Anonymes	: 84 cartes postales

Soit un total de **693** cartes postales et une affiche pour une valeur totale estimée de **1388 euros**.

- *Tarifs municipaux - boutique Musée.*

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs de produits mis en vente à la boutique du Musée de la Carte Postale.

- *Admission en non valeur des titres irrécouvrables.*

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 1 070.90 € pour le budget principal et 582.51 € pour le budget assainissement.

3. Administration Générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°05-2018: Signature des avenants au marché de travaux de réhabilitation de la salle de sports de l'ancien collège.

Lot 02 – Démolition gros œuvre : MAHO Bâtiment	+ 5 401.30 € HT
Lot 04 – Menuiseries ext. alu serrurerie : ALUMINIUM DE BRETAGNE	+394.00 € HT
Lot 05 – Menuiseries intérieures : DELALANDE	+ 1 196.54 € HT
Lot 10 – Electricité courants faibles : EA2I	+ 4 891.00 € HT

Décision n°06-2018: Signature d'une convention d'audit et d'assistance en assurance. Signature avec le cabinet CONSULTASSUR 19 allée François Joseph Broussais – Parc d'activités du Ténéno - 56000 VANNES, de la convention d'audit et d'assistance à l'organisation du futur appel public à la concurrence des assurances de la ville.

- *Dénomination du complexe sportif et de loisirs du Scaouët.*

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le décès de Monsieur Yves LE ROY survenu le 7 février dernier.

En hommage et en reconnaissance à celui qui a contribué au développement de la ville de BAUD, en qualité de Maire de 1977 à 2001, **le Conseil Municipal décide de dénommer le complexe sportif et de loisirs du Scaouët : « Espace Yves LE ROY »**, cet équipement structurant ayant été l'un des projets importants de ses mandats.

- *Révision des statuts de Morbihan Energies.*

Le Conseil Municipal approuve la révision des statuts de Morbihan Energies afin de tenir compte de l'évolution de l'intercommunalité et d'élargir le champ d'intervention du syndicat.

- *Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour les services liés à l'eau et notamment le service d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal adopte le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

- *Modification du règlement intérieur du Quatro.*

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du Quatro modifié par l'intégration des dispositions du plan Vigipirate.

4. Ressources humaines.

- *Mise à disposition d'un agent au CCAS.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler la convention de mise à disposition d'un agent communal (à temps non complet) au Centre Communal d'Action Sociale pour une durée de 3 ans.

5. Urbanisme et affaires foncières.

- *Cessions foncières – Torlann Cranne – rue de Pont Augan – impasse des pépinières.*

Le Conseil Municipal décide de vendre la portion de voie communale à M. Alain BOUSCH domicilié Torlann Cranne 56150 BAUD au prix de 0.50 €/m² et pour la surface qui sera déterminée par le document d'arpentage.

Le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle communale AH 871 de 53 m² faisant l'objet d'un délaissé communal, et qui ne présente plus d'utilité publique, à M. et Mme LE COULS Jean-Louis domiciliés 7 rue de Pont Augan 56150 BAUD au prix de 0,50 € /m².

Le Conseil Municipal décide de vendre les parcelles cadastrées YB-422 (115 m²), YB-428 (110 m²), YB-435 (60 m²) à M. LE GALLO Olivier domicilié 27 rue maréchal Leclerc 56150 BAUD au prix de 5 € /m².

- *Acquisition foncière – rue Mathurin Henrio.*

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension du cimetière, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle AD 2 (8 191 m²) auprès de M. Joseph LE GARREC, domicilié 6, place Yves Rocher 56200 LA GACILLY, et de ses éventuels ayant-droits, au prix de 1€/m²,

6. Questions diverses

Monsieur Yvon LE CLAINCHE informe le Conseil Municipal que des travaux vont être entrepris pour supprimer la partie haute du plan d'eau de la Coulée Verte qui ne présente plus d'intérêt écologique aujourd'hui.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du PCS, un exercice de simulation « alerte crues » est prévu le jeudi 19 avril au matin.